



Conseil d'Administration du 9 Novembre 2012. Relevé des résolutions

Etaient présents : C. Bauersmitt, N. Lehembre, F. Atger, N. Blot, A. Chatton, C. Godard, R. Marion, R. Luchez, R. Huet (absent pour vote R1)

absents excusés : E. Gear, J.M. Grimal, J.P. de Gasté,

Réponse écrite au mail envoyé par la présidente de Bretagne Endurance

La réponse portera sur quatre points : confusion entre ACA Bretagne et Bretagne Endurance, pas de « finale nationale des 4 ans montés » sans aval de la SHF, pas de possibilité d'un concours régional arabe en raison de la proximité du concours régional de St Lô et pas d'AG de l'ACA à Morlaix, Saint Pierre des Corps ayant été retenu pour sa position géographique centrale.

Résolution n°01-09-03-12. Conflit d'intérêts pour les juges ACA

Les administrateurs de l'ACA, réunis le 9 Novembre 2012, après avoir débattu sur le sujet des conflits d'intérêt rencontrés lors des concours par des juges ACA, définissent le conflit d'intérêt comme suit :

« Il y a conflit d'intérêt lorsque qu'un juge est appelé à juger un cheval dont il est naisseur ou éleveur ou vendeur. » C'est à l'organisateur du concours et au secrétariat de l'ACA de repérer les éventuels conflits d'intérêts et de les signaler aux juges intéressés qui doivent alors se retirer du jugement de la classe entière.

Par ailleurs, tout manquement à la Charte des concours d'élevage devra être mentionné dans le rapport établi par le juge référent du concours. Les sanctions éventuelles seront proposées par la commission des juges référents et validées par le CA.

Vote: *Votants: 9 abstention: 1 contre: 1 pour: 7*

Résolution n°02-09-03-12. Les étalons de France Haras

Les administrateurs de l'ACA, réunis le 9 Novembre 2012, après avoir entendu l'exposé de Nicolas Blot, représentant l'ACA au Conseil d'Administration de France Haras, donnent mandat à Nicolas Blot pour poursuivre le travail visant la mise en place d'un opérateur collectif rassemblant les ANR. Le CA donne un accord de principe pour l'adhésion à cette structure collective.

Vote: *Votants: 10 abstentions: 4 contre: 0 pour: 6*

Résolution n°03-09-03-12. La cotisation annuelle à l'UNIC

Les administrateurs de l'ACA, réunis le 9 Novembre 2012, après avoir entendu l'exposé de Robert Luchez sur la question de l'adhésion à l'UNIC, décident que l'ACA n'adhèrera pas par elle-même à l'UNIC, dans la mesure où l'adhésion dans le cadre de la Société Mère est effective.

Vote: *Votants: 10 abstention: 0 contre: 0 pour: 10*

Résolution n°04-09-03-12. La nouvelle procédure d'adhésion à l'ACA

Les administrateurs de l'ACA, réunis le 9 Novembre 2012, après avoir entendu l'exposé de Robert Luchez sur la question des adhérents directs et indirects, décident l'adoption de la nouvelle procédure proposée. Elle consiste en un document unique grâce auquel chacun peut d'adhérer à l'ACA et à l'association régionale qui lui convient. La notion d'adhérent direct ou indirect disparaît.

Vote: *Votants: 10 abstention: 0 contre: 0 pour: 10*

Résolution n°05-09-03-12. Modification des statuts/tenue d'une AGE

Les administrateurs de l'ACA, réunis le 9 Novembre 2012, après avoir entendu l'exposé de Robert Luchez sur la nouvelle définition de l'adhérent ACA et ses conséquences sur certains articles des statuts, décident la tenue d'une AGE le vendredi 14 décembre 2012 à St Pierre des Corps.

Vote: *Votants: 10 abstention: 0 contre: 0 pour: 10*